

Diverses fondations soutiennent les repreneurs avec des prêts sans intérêts ou des subventions à fonds perdus (somme qui ne doit pas être remboursée). En règle générale, les fondations soutiennent des exploitations qui correspondent à leurs objectifs, par exemples d'une région donnée ou d'un type de production spécifique. Il est important de choisir les fondations de manière ciblée et de ne soumettre que des dossiers complets. Dans le répertoire suisse des fondations du DFI, vous pouvez chercher d'autres fondations grâce à des mots-clés.

Aide Suisse aux montagnards

www.berghilfe.ch/fr > demande > agriculture

Critères, région:

- zone de montagne et d'estivage

Soutien pour:

- investissements dans les logements, ruraux, dessertes, locaux de transformation, lors de reconversion, la vente directe, l'agritourisme, l'école à la ferme, etc.
- reprise d'exploitation uniquement en cas de fermage ultérieur

Type du soutien:

- contributions à fonds perdus

Divers:

Bonnes chances de soutien pour les projets qui:

- augmentent la demande de produits et de prestations
- soutiennent la transformation de matières premières agricoles en zone de montagne
- suivent une stratégie entrepreneuriale claire
- sont bien ancrés dans la région
- concernent des bâtiments ruraux économiques et fonctionnels

L'Aide Suisse aux montagnards a un accord avec le Parrainage suisse pour les communes de montagnes et le Parrainage Coop pour les régions de montagne. Comme il n'est pas utile que ces organisations à but non lucratif aient des charges administratives pour un même projet, ces organisations se coordonnent pour décider laquelle évaluera la demande.

Parrainage Coop pour les régions de montagne

<http://www.coop.ch/fr/developpement-durable/parrainage.html>

Critères, région:

- aide à l'auto-assistance dans les régions de montagne

Soutien pour:

- contributions à la rénovation de logements et de ruraux, aux mesures de rationalisation et investissements dans les infrastructures, lors de reprises de domaines, etc.

Type de soutien:

- contributions à fonds perdus
- prêts

Divers:

Le Parrainage Coop collabore étroitement avec les services de l'agriculture et avec le conseil agricole / vulgarisation de tous les cantons de montagne. Les demandes sont soumises par les conseillers agricoles. Les paysans de montagne ont la possibilité de présenter brièvement leur projet dans une lettre. Si le projet répond aux critères de base, une demande est établie. Après obtention de tous les documents dûment complétés, ainsi que du rapport de la vulgarisation agricole, y compris budget d'exploitation, la demande est évaluée.

Schweizer Bergheimat

www.schweizer-bergheimat.ch > français

Critères, région:

- exploitation biologique
- région de montagne

Soutien pour:

- reprise de domaines, investissement dans les bâtiments, stabulations libres, ruraux, locaux de transformation, logements, investissement pour des places d'accueil, énergie renouvelable, etc.

Type du soutien:

- prêts sans intérêts
- occasionnellement contributions à fonds perdus

Divers:

Documents disponibles auprès de Thomas Frei, info@schweizer-bergheimat.ch, tél. 041 933 22 14

Stiftung zur Erhaltung der bäuerlichen Familienbetriebe

www.biofamilienbetriebe.ch (demande à faire en allemand)

Critères, région:

- exploitation biologique adaptée à la région
- proportion de surfaces écologiquement précieuses d'au moins 10-15% de la surface de l'exploitation
- pas d'exportation d'engrais de ferme
- concept d'exploitation durable, viabilité à long terme
- effets sociaux, écologiques et économiques positifs
- bilan économique de l'exploitation et preuve des prestations écologiques requises
- toute la Suisse, correspondance qu'en allemand

Soutien pour:

- investissement dans les stabulations, ruraux, locaux de transformation, projets de commercialisation, logements, achats de terres, alpages et exploitations

Type du soutien:

- prêts sans intérêts
- occasionnellement contributions à fonds perdus
- soutien particulier pour les stabulations pour vaches à cornes

Fondation suisse pour la promotion et l'accès à la propriété et au logement (FPPL)

www.sobv.ch/index.php?option=com_content&view=article&id=22&Itemid=38

Critères, région:

- propriétaires ou fermiers d'exploitations agricoles
- limite de revenu de Fr. 50'000.- plus Fr. 2'500.- par enfant
- limite de fortune de Fr. 144'000.- + Fr. 16'900.- par enfant

Soutien pour:

- rénovation, construction et achat de logements

Type du soutien:

- prêts sur 20 ans avec 1% d'intérêt

Divers:

Formulaires de demande via la caisse agricole ou directement au siège de la FPPL. Un plan de financement et un budget d'exploitation sont nécessaires.

Fondation Suyana

www.suyana.ch

Critères, région:

La fondation soutient des petites et moyennes exploitations, principalement en zone de plaine et dans la zone collinéenne. Exceptionnellement, en zone de montagne.

Soutien pour:

- construction d'écurie, reconversion, rénovation de logement, vente direct, achat de l'inventaire, reprise d'exploitation

Type du soutien:

- contributions à fonds perdus jusqu'à 30'000.-, conseil par des experts bénévoles

Divers:

Aide d'urgence et pour la formation

Fondation Maria + Hans Hirschi-Nussbaumer

c/o Hans Peter Widmer

Luegislandweg 16

8605 Gutenswil

Tél. 044 946 26 62 courriel: hapewi@bluewin.ch

Critères, région:

- Régions de montagne

Type du soutien:

- Financement partiel de reprises de domaines

- Investissements pour les bâtiments
(assainissements, rénovations, transformations)
- Animaux, p.ex. lors de reconversions
- Biens mobiliers
- Formation

Type du soutien:

- prêts sans intérêts, contributions à fonds perdus

Stiftung für die Selbst-, Sozial- und Nothilfe in der Landwirtschaft

Laurstrasse 10
5200 Brugg
Tél. 056 462 51 11

Critères, région:

- toute la Suisse, zones de plaine et de montagne

Soutien pour:

- construction et transformation fonctionnelles de logements et de ruraux
- modernisation de la structure d'exploitation
- soutien à la collaboration inter-exploitation
- paiement d'aides agricoles et ménagères
- achat de machines et d'installation, également pour le ménage
- surmonter une situation financière d'urgence
- atténuer les pertes subis lors de dommages à des animaux de rente dus à des épidémies, maladies, accidents ou des catastrophes naturelles
- contribution lors de reprise d'exploitation en cas de viabilité financière

Type du soutien:

- contributions à fonds perdus jusqu'à Fr. 25'000.-